

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 février 2022

Par suite d'une convocation en date du 18 février 2022, le Conseil Municipal de la Commune d'Espinasse s'est réuni à la mairie à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Michel BANCAREL, Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr RAYNAUD Marcel, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel, Mme BARSE Marie-Rose, Mme LEQUEUX-DAVICCO Aude, Mr GARDE Jean-Pierre

ABSENT EXCUSE : Mr DONEAUD Xavier

Ordre du jour

1) Election des délégués à la Commission d'Appel d'Offres

Mr BANCAREL Michel, Mr GIDEL Yves, Mr LOUIS Christian, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr RAYNAUD Marcel, Mr NOUHEN Michel, Mr DONEAUD Xavier

2) Projet travaux bâtiment scolaire

Etude de la phase 3

Après examen des devis, les entrepreneurs BLANCHONNET, RAYNAUD et MAGNE sont retenus.

Après subventions et autofinancement, un reste à charge évalué à 40 000 € fera l'objet d'un emprunt.

Rénovation énergétique : Adoption du projet à l'unanimité.

Rénovation des appartements du 1^{er} étage : Adopté à l'unanimité

Les dossiers de demandes de subventions inhérentes au projet sera déposé lundi 28 février 2022.

Questions diverses

Demande d'un bac poubelle et éclairage public à Pierre Brune

La faisabilité nécessite une visite pour définir le point d'alimentation (poteau), la lampe pourrait être transférée de Pramagnat à Pierre Brune.

Le bac poubelle sera demandé au SICTOM mais l'emplacement est à préciser à l'entrée « basse » de la propriété (croisement à l'entrée de la digue).

Départ en retraite de l'employé communal

Le Maire signale à l'assemblée que l'employé communal prendra sa retraite fin 2023 et demande qu'une solution à son remplacement soit réfléchi.

Conseillers Numériques

Monsieur le Maire informe que les conseillers numériques de la Communauté de Communes peuvent être mis à disposition des administrés. La plaquette d'information sera jointe à la prochaine lettre d'information. Elle est aussi disponible sur le site internet de la Commune.

Carnaval

Madame LEQUEUX-DAVICCO Aude précise qu'un carnaval pour les enfants accompagnés de leur famille est prévu le 05 mars 2022 après-midi avec goûter, atelier maquillage et défilé costumé au bourg. Il est précisé que les non-vaccinés et/ou atteints du COVID doivent fournir un « certificat de rétablissement » de plus de 11 jours ou un test PCR de moins de 24 h 00.

Le Maire,
Michel BANCAREL

